



## Modification de droit de garde

Par **arno62300**, le 15/11/2014 à 09:59

bonjour

je suis divorcé depuis 1 an.

mon ex femme a obtenu, en divorce amiable, la garde de mes deux enfants.

j'ai un droit de visite classique et paye une pension alimentaire de 600 euros par mois.

aujourd'hui je suis en couple et l'entente est bonne entre mes enfants et ma compagne.

j'aimerais pouvoir modifier le droit de garde et passer en garde alternée, une semaine sur deux.

mon ex femme et moi habitons la meme ville donc pas de soucis matériels pour la scolarité.

cela est il envisageable ? quelle procédure ? ma demande peut elle etre rejetée par le juge ?  
quelle incidence sur les frais de pension ?

merci pour toutes vos réponses.  
cordialement.

Par **cocotte1003**, le 15/11/2014 à 10:21

Bonjour, le mieux à faire est d'abord de voir avec la mère des enfants. Si elle est d'accord, vous pouvez signer un accord amiable ou vous inscrivant le mode de garde, les frais de transport..... voir in montant de pension alimentaire si vous préférez à un partage des frais scolaires, extra scolaires, les frais médicaux.... après vous présentez le document au juge pour qu'il l'entérine. Si pas d'accord, il faut saisir le jar en précisant l'organisation que vous aurez, vos possibilités d'habitation.....cordialement